



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

CH/vg

**Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des
Media, des Communications et de l'Espace**
et
**Commission de l'Education nationale, de la Formation
professionnelle et des Sports**

Procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2011

ORDRE DU JOUR :

Echange de vues avec les responsables de la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Education au sujet du rôle de l'Université du Luxembourg dans le processus de réforme du système éducatif luxembourgeois (demande de mise à l'ordre du jour du groupe politique LSAP du 17 mai 2011)

*

Présents : M. Claude Adam, Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Eugène Berger, M. Jean Colombero, Mme Claudia Dall'Agnol, Mme Christine Doerner, M. Ben Fayot, M. Claude Haagen, M. Norbert Hauptert, M. Marcel Oberweis, membres de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media, des Communications et de l'Espace
Mme Martine Mergen, observatrice

M. Claude Adam, Mme Diane Adehm, remplaçant M. Emile Eicher, Mme Sylvie Andrich-Duval, M. André Bauler, M. Eugène Berger, M. Fernand Diederich, M. Ben Fayot, M. Claude Haagen, M. Fernand Kartheiser, M. Gilles Roth, M. Jean-Paul Schaaf, Mme Tessy Scholtes, membres de la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports

Prof. Michel Margue, Doyen de la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Education, de l'Université du Luxembourg
Prof. Romain Martin, Prof. Daniel Tröhler, de l'Université du Luxembourg
M. Marc Barthelemy, du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

Mme Christiane Huberty, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Anne Brasseur, membre de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media, des Communications et de l'Espace

M. Emile Eicher, membre de la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports et Vice-Président de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media, des Communications et de l'Espace

*

M. le Président de la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports et Vice-Président de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media, des Communications et de l'Espace rend hommage à M. Lucien Thiel, regretté Président de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media, des Communications et de l'Espace. Les membres garderont de lui le souvenir inaltérable d'un président très engagé, se distinguant par une grande ouverture d'esprit et s'intéressant de très près aux questions relatives tant à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation, qu'aux médias et aux communications. Ils tâcheront de continuer les travaux dans ce sens.

*

Echange de vues avec les responsables de la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Education au sujet du rôle de l'Université du Luxembourg dans le processus de réforme du système éducatif luxembourgeois (demande de mise à l'ordre du jour du groupe politique LSAP du 17 mai 2011)

- **Présentation des questionnements par M. le Président de la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports**

M. le Président de la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports rappelle qu'il a introduit le 17 mai 2011, en sa qualité de membre de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media, des Communications et de l'Espace, une demande de mise à l'ordre du jour concernant les activités de la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Education (ci-après : FLSHASE) de l'Université du Luxembourg (cf. annexe). Il expose les interrogations suivantes concernant les missions et les activités de cette faculté :

- *Problématique de la formation des enseignants*

La loi du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg dispose que « l'Université contribue à la formation initiale et continue des enseignants de tous les ordres d'enseignement » (article 8, paragraphe 1^{er}). L'université a ainsi repris les formations dispensées auparavant par l'Institut Supérieur d'Etudes et de Recherches Pédagogiques (ISERP) et elle a délivré dans un premier temps le certificat d'études pédagogiques, avant de mettre en place un cursus universitaire *ad hoc*, en l'occurrence le Bachelor en Sciences

de l'Education. De même, la formation pédagogique des professeurs-stagiaires de l'enseignement postprimaire est depuis lors assurée par l'université. De façon générale, il se pose ainsi la question de savoir si ce legs cadre avec le concept d'une université essentiellement centrée sur la recherche et l'enseignement académique.

L'orateur rappelle que dans le cadre de la préparation du débat d'orientation sur les différents types d'enseignants du système scolaire luxembourgeois (rapporteur : M. Claude Adam), la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports a eu, le 26 mai 2011, un échange de vues avec M. Gérard Gretsche, Directeur d'études du Bachelor en Sciences de l'Education (cf. procès-verbal afférent). Il est ressorti de cette entrevue qu'après ses premières années de fonctionnement, la formation des instituteurs de l'enseignement fondamental a connu une certaine réorientation, tant au niveau de la structuration du cursus que sur le plan des contenus et des approches. Il a été signalé par ailleurs qu'il est prévu d'admettre chaque année à la formation quelque 130 à 135 candidats qui se seront classés en rang utile, alors qu'au vu des ressources disponibles, il serait préférable de se limiter à environ 80 étudiants.

En outre, il a été rendu compte d'une certaine inadéquation entre le profil du personnel recruté par l'Université du Luxembourg pour le Bachelor en Sciences de l'Education et les besoins réels de ce cursus. De fait, ce dernier a besoin d'un personnel enseignant qualifié qui connaisse le contexte luxembourgeois et qui soit prêt à accompagner les étudiants sur le terrain. Or, force est de constater que les personnes recrutées par l'université ne correspondent pas toujours à ce profil. Il s'agit souvent d'éminents chercheurs pouvant se prévaloir de nombreuses expériences à l'étranger, mais peu au fait du contexte national et réticents à s'engager sur le terrain. S'il est compréhensible que pour des raisons de renommée internationale, l'Université du Luxembourg s'efforce de recruter des chercheurs prestigieux, il faut néanmoins se demander si cette politique est bénéfique pour la formation des enseignants.

M. le Président rapporte en plus que lors de la récente visite de travail effectuée par la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports auprès de la Direction de l'éducation de l'OCDE, M. Dirk Van Damme, Chef du Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, a défendu le point de vue qu'il n'est guère opportun de former les enseignants de l'enseignement fondamental dans des universités. Il serait intéressant de connaître à ce sujet la position des représentants de la FLSHASE.

○ *Problématique de la recherche relative à l'enseignement et aux systèmes scolaires*

En relation avec la recherche, il se pose la question de savoir comment l'Université du Luxembourg assure l'accompagnement scientifique du processus de réforme du système scolaire luxembourgeois.

Dès 2006 a été élaborée une convention portant sur la collaboration entre le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle et l'Université du Luxembourg en matière de recherche concernant le système scolaire.

Y est étroitement liée la problématique de l'évaluation du système éducatif. De fait, la loi du 6 février 2009 portant restructuration du Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) prévoit que « le ministre passe commande de l'évaluation externe du système éducatif auprès d'un ou plusieurs instituts universitaires, reconnus par le pays dans lequel ils ont leur siège » (article 7, alinéa 5).

Dans ce contexte se pose la question de savoir si les ressources humaines et matérielles dont disposent les unités de recherche concernées de l'Université du Luxembourg sont suffisantes pour satisfaire à ces missions. Par ailleurs, en termes de méthodologie, il semble que l'approche qui consiste à procéder par projets de recherche rende peu aisés un suivi et une évaluation continus, s'étendant sur le long terme.

L'orateur conclut en soulignant qu'il ne s'agit nullement de remettre en cause le principe de l'autonomie de l'Université du Luxembourg. Compte tenu des enjeux politiques considérables liés aux questions relatives à l'enseignement et aux systèmes éducatifs, les deux Commissions parlementaires souhaitent plutôt faire valoir leur droit à l'information.

- **Présentation des activités de la FLSHASE dans les domaines visés**

M. le Doyen de la FLSHASE attire l'attention sur le fait que cette faculté, telle que créée par la loi précitée du 12 août 2003, se caractérise par une grande diversité des domaines de recherche et d'enseignement, d'autant qu'elle s'est également vu confier les missions de plusieurs instituts prédécesseurs. Elle poursuit l'objectif général de contribuer au développement social, culturel et économique du Luxembourg. S'y ajoute une tâche plus précise qui consiste à concourir à la formation initiale et continue des enseignants de tous les ordres d'enseignement.

C'est par le biais de recherches approfondies, s'étendant sur le long terme et relevant des domaines des sciences de l'éducation, des sciences humaines et des sciences sociales, que la faculté entend satisfaire au premier objectif. Il est vrai que pour des raisons historiques, ces trois domaines étaient dès l'origine assez inégalement dotés en termes de ressources.

Une analyse de l'évolution récente de la politique d'engagement de la faculté montre que celle-ci favorise clairement les sciences de l'éducation : des 91 enseignants-chercheurs faisant actuellement partie de la FLSHASE, 40 relèvent de ce domaine, tandis que les autres se répartissent sur les sciences humaines (unité de recherche IPSE – Identités, Politiques, Sociétés, Espaces) et sur les sciences sociales (unité de recherche INSIDE – *Integrative Research Unit on Social and Individual Development*).

La priorité de recherche de la faculté concerne les sciences de l'éducation, abordées toutefois dans une perspective interdisciplinaire (priorité de recherche « éducation et apprentissage en contexte multilingue et pluriculturel »). Ainsi, l'unité de recherche LCMI (*Language, Culture, Media, Identities*) a pour objet la recherche socioculturelle des processus d'apprentissage et de développement. Les activités de l'unité de recherche LCMI visent à faire avancer la recherche fondamentale et appliquée relative à l'apprentissage et au développement dans des contextes plurilingues et multiculturels, tandis que l'unité de recherche EMACS (*Educational Measurement and Applied Cognitive Science*) veut contribuer à la production de nouveaux résultats scientifiques dans le domaine des sciences cognitives, et appliquer les connaissances et les résultats ainsi obtenus (ou déjà existants) au domaine de l'éducation et de la formation, notamment à travers l'élaboration de nouveaux outils d'évaluation et d'apprentissage.

Il va sans dire que l'orientation de la priorité de recherche se reflète inévitablement dans la politique d'engagement de personnel, même si les liens entre les trois domaines de recherche (sciences de l'éducation, sciences humaines et sciences sociales) sont très étroits.

Dans le domaine prioritaire des sciences de l'éducation, il convient de faire la part entre deux types d'activités de recherche qui se distinguent de par leur nature. Il s'agit, d'une part, d'une recherche sur le long terme qui adopte une perspective plus vaste. Elle vise à analyser la dialectique qui dynamise la transformation des pratiques sociales et les façons d'agir et de penser des acteurs. Au centre des questionnements se trouve la dimension du sens, notamment la dynamique selon laquelle le sens se construit, se négocie et s'argumente dans des activités quotidiennes. Cette recherche est menée en contact intense avec l'étranger et elle est partant évaluée selon les critères scientifiques internationaux, ce qui entraîne entre autres la nécessité pour les chercheurs de pouvoir se prévaloir de publications dans des revues de renommée internationale.

S'y ajoutent, d'autre part, des études plus ponctuelles commandées par les ministères. Relevant plutôt du domaine de la recherche appliquée, celles-ci sont également réalisées dans le cadre de la priorité de recherche, en partie par les mêmes personnes qui font le premier type de recherche. De fait, les deux types de recherche sont étroitement liés, d'autant que les différentes études ponctuelles fournissent peu à peu un vaste corpus de données qui est d'un grand intérêt pour la recherche fondamentale. Dans ce contexte, on n'a qu'à penser au *Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg*.

En ce qui concerne la mission de la formation des enseignants, l'Université du Luxembourg offre le Bachelor en Sciences de l'Education, destiné aux futurs instituteurs de l'enseignement fondamental, et elle assure la formation pédagogique des professeurs-stagiaires de l'enseignement postprimaire. A noter que cette dernière formation n'a pas été développée par l'université et que l'élaboration d'un *Master in Secondary Education* est en cours. La faculté propose en outre un *Master in psychology : evaluation and assessment*, ainsi qu'un *Master in learning and development in multilingual and multicultural contexts*. S'y ajoute, à partir de l'année académique 2011-2012, un *Master Management und Coaching im Bildungs- und Sozialwesen*.

Pour ce qui est de la question des moyens mis à la disposition des différentes formations et unités de recherche, ils sont inévitablement limités, compte tenu de la grande panoplie des activités de recherche et d'enseignement de la faculté. Il ne saurait être question de renoncer à l'une ou l'autre de ces activités, d'autant qu'elles sont intimement liées. Pour les prochaines années sont prévues des modifications structurelles, allant de pair avec une certaine focalisation.

Une solution radicale consisterait à exclure la formation des instituteurs du domaine universitaire, comme le suggèrent certains observateurs. Cette solution n'a jamais été envisagée par les responsables de la faculté et de la priorité de recherche. Ceux-ci considèrent en effet que l'inéluctable professionnalisation des enseignants exige une relation étroite avec la recherche. Les représentants de la FLSHASE se déclarent convaincus de ce que cette formation ne gagnerait pas en qualité si elle avait lieu en dehors du domaine universitaire. Il ne faut pas non plus perdre de vue que les futurs instituteurs se verraient ainsi privés de toute possibilité de poursuivre une carrière académique. Comme leur formation ne serait pas dotée de points ECTS, ils n'auraient pas par la suite accès à des cursus de master et de doctorat, ce qui nuirait sans doute à l'attractivité de la profession de l'instituteur.

Au demeurant, si d'aucuns font valoir que dans d'autres pays, la formation des instituteurs relève d'écoles normales supérieures (*pädagogische Hochschulen*), il ne faut pas perdre de vue que ces écoles représentent alors une certaine masse critique et qu'elles font également de la recherche. Compte tenu de l'exiguïté du Luxembourg, c'est uniquement en rassemblant à l'université toutes les activités de recherche dans ce domaine que pourra être atteinte la masse critique nécessaire. De plus, il est crucial de mettre cette formation en réseau avec la recherche.

M. le Professeur Daniel Tröhler, responsable de la priorité de recherche « éducation et apprentissage en contexte multilingue et pluriculturel », expose que cette priorité s'articule autour de cinq éléments :

- la professionnalisation des enseignants,
- l'évaluation,
- le développement du système éducatif, c'est-à-dire l'implémentation de réformes dans le système existant,
- le multilinguisme et
- le multiculturalisme.

Dans ces domaines, les activités de recherche sont menées à plusieurs niveaux :

- Il est indispensable de proposer une recherche d'excellence, susceptible d'assurer la visibilité internationale.
- Une école doctorale a été mise en place. Elle est censée favoriser le renouveau académique et mettre des ressources humaines hautement qualifiées à la disposition de la société.
- S'y ajoute une prestation de services qui consiste, d'une part, dans des expertises (cf. rapport sur la situation de la jeunesse, « Eis Schoul ») et, d'autre part, dans la réalisation de recherches commandées notamment par les ministères (*Auftragsforschung*).
- Enfin, il est veillé à assurer le lien avec l'enseignement et à y faire passer les résultats de la recherche. En témoignent par exemple le *Master in psychology : evaluation and assessment* et le nouveau *Master Management und Coaching im Bildungs- und Sozialwesen*. Rappelons en outre qu'un *Master in Secondary Education* est en préparation. Dans ce contexte est également assuré un développement de la qualité des cursus ; on n'a qu'à penser aux récentes adaptations opérées au niveau du Bachelor en Sciences de l'Education.

M. le Professeur Romain Martin, responsable de l'unité de recherche EMACS (*Educational Measurement and Applied Cognitive Science*), présente les activités de cette unité qui ont trait à l'évaluation et au monitoring dans le domaine de l'enseignement. Il s'agit de renseigner les communautés scolaires sur leurs performances et de permettre au MENFP d'assurer le pilotage aussi bien au niveau du système éducatif qu'à celui des écoles, des classes et des élèves. A cette fin sont mesurées les compétences des élèves à différents moments de leur scolarité. Ce monitoring est ainsi étroitement lié à l'introduction des cycles d'apprentissage dans l'enseignement fondamental et à la définition des socles de compétences.

Ce sont les épreuves standardisées qui constituent un outil important dans cette matière. Dans l'enseignement postprimaire, elles sont réalisées au niveau des classes de 5^e et de 9^e en français, allemand et en mathématiques. Alors qu'elles ont fourni jusqu'à présent des *feedbacks* au niveau des classes et des écoles, il est prévu de compléter ces rapports par des *feedbacks* au niveau individuel. L'année passée, des épreuves semblables ont été organisées au niveau du troisième cycle de l'enseignement fondamental, ce premier test ayant fourni uniquement une évaluation au niveau du système. Ces *feedbacks* seront également étendus aux niveaux des écoles, des classes et des individus.

Il est vrai que l'approche qui consiste à procéder par projets de recherche est peu adaptée à ce genre d'études. De fait, il serait souhaitable de réaliser ces évaluations à la fin de chaque cycle d'apprentissage et d'étudier ainsi l'évolution des compétences des élèves dans une approche longitudinale. Une telle analyse serait d'autant plus opportune que l'étude PISA ne fournit qu'un instantané renseignant sur les acquis des élèves à l'âge de 15 ans. Il serait en effet indiqué d'étudier à partir de quel moment les performances des élèves commencent à diverger – on n'a qu'à penser aux écarts de performance relevés par PISA entre certaines catégories d'élèves (cf. écarts entre élèves natifs et étrangers, entre élèves de différents milieux socioéconomiques). A noter encore que la base de données ainsi constituée revêtirait aussi un intérêt considérable pour la recherche fondamentale.

Rappelons encore que dans le cadre de l'évaluation et du *monitoring*, l'unité de recherche EMACS participe de plus à l'évaluation du « Neie Lycée » ou encore à l'établissement des rapports nationaux de PISA.

Par ailleurs, un groupe de chercheurs se penche actuellement sur le sujet du diagnostic des difficultés d'apprentissage. Il s'agit d'un défi considérable, étant donné qu'il n'existe pas d'outils standardisés adéquats pour le Luxembourg.

Un autre projet porte sur les processus d'apprentissage dans le domaine de l'éducation préscolaire. Une attention particulière est accordée aux processus d'apprentissage des enfants issus d'un contexte migratoire, notamment des enfants d'origine portugaise.

De plus, l'unité de recherche EMACS assure un certain accompagnement dans le domaine des relations entre école et famille.

En ce qui concerne la question des moyens, l'unité de recherche EMACS a sans doute besoin de ressources supplémentaires pour faire face à tous les défis qui se présentent. L'orateur souligne toutefois qu'un transfert de fonds d'une unité de recherche vers une autre ne saurait constituer une solution appropriée dans ce contexte.

- **Echange de vues**

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- Tout en se disant convaincu des arguments avancés pour justifier la nécessité de former les instituteurs de l'enseignement fondamental dans un cadre universitaire, un membre de la Commission estime qu'il se pose toutefois le problème d'une pondération adéquate entre recherche et enseignement. En découle la problématique du profil des intervenants dans cette formation et donc de la politique d'engagement de la FLSHASE dans le domaine des sciences de l'éducation. Comme signalé ci-dessus, il semble que cette politique favorise le recrutement de chercheurs de renom international qui, par la force des choses, ne connaissent guère le contexte luxembourgeois et qui, de surcroît, ne sont pas toujours prêts à assurer un accompagnement des étudiants sur le terrain.

M. le Doyen explique qu'en matière de politique d'engagement, la FLSHASE doit tenir compte de différentes exigences, tout en cherchant à aboutir à un certain équilibre. D'une part, afin de faire progresser la recherche dans le domaine des sciences de l'éducation, il est impératif de veiller à attirer des chercheurs pouvant se prévaloir d'une renommée internationale. La recherche effectuée par ces personnes est bel et bien centrée sur le Luxembourg en termes de sources et de corpus documentaire, mais elle doit s'inscrire en même temps dans un cadre international plus vaste, moyennant par exemple une approche comparative.

D'autre part, la faculté engage aussi de façon ciblée des intervenants pour les différents cursus de formation. A cet effet, les candidats idéaux sont des personnes issues de l'enseignement ou bien des personnes qui disposent de profondes connaissances sur l'école luxembourgeoise pour l'avoir fréquentée. Pour l'instant, il existe encore un certain manque de jeunes universitaires luxembourgeois dans les disciplines visées. La relève académique se formera toutefois au cours des années à venir, si bien que ce problème structurel sera peu à peu résolu.

Il est vrai qu'en matière de politique d'engagement au niveau universitaire, il existe une tendance générale et internationale qui consiste à tenir compte en première ligne du dossier relatif aux activités de recherche des candidats. Or, vu les besoins spécifiques sur le plan des formations, il faut savoir qu'au cours des dernières années ont été engagées également quelques personnes dont les dossiers de recherche sont plus faibles, mais qui ont à leur actif de profondes connaissances et de solides expériences concernant le terrain luxembourgeois. Notons dans ce même contexte les recrutements renforcés de spécialistes en didactique (didactique générale, didactique des sciences naturelles et didactique des langues). Prochainement sera d'ailleurs recruté un professeur spécialisé dans le domaine de la recherche sur les processus d'apprentissage et d'enseignement (*Lehr-Lernforschung*).

Comme l'ajoute M. le Professeur Daniel Tröhler, il faut aussi se garder de généraliser la prémisse selon laquelle un universitaire qui excelle au niveau de la recherche serait moins doué pour l'enseignement et vice-versa. Au demeurant, en sciences de l'éducation, bon nombre de recherches s'effectuent sur le terrain – signalons, à titre d'exemple, les recherches relatives aux diagnostics, souvent implicites, qu'établissent les enseignants au sujet de leurs élèves.

Tout bien considéré, pour les enseignants-chercheurs étrangers, un des facteurs qui contribuent à l'attractivité de l'Université du Luxembourg en général et de la priorité de

recherche « éducation et apprentissage en contexte multilingue et pluriculturel » en particulier est sans doute l'approche interdisciplinaire.

- Des membres de la Commission signalent plusieurs desiderata de recherche. Ainsi, il serait souhaitable de disposer d'études approfondies consacrées à l'évolution du système scolaire luxembourgeois depuis 1945. Un autre sujet qui mériterait des recherches fouillées concerne la problématique des élèves présentant des difficultés d'apprentissage et/ou de comportement et l'impact de cette problématique sur la taille idéale des classes, ainsi que sur la formation des enseignants. Il se pose en outre la question de savoir si les chercheurs s'intéressent également aux autres systèmes scolaires qui sont représentés au Luxembourg par le biais d'écoles privées internationales. Il est ainsi signalé qu'au niveau de la ville de Luxembourg, seulement 3/5 des élèves fréquentent l'école publique.

En ce qui concerne le premier sujet, les chercheurs précisent qu'une étude de l'évolution du système scolaire luxembourgeois est en cours et que des données y relatives seront accessibles dans environ un an. Si la collecte de données n'est pas difficile d'un point de vue scientifique, c'est plutôt la masse des sources disponibles mais non encore exploitées, notamment pour le XIXe siècle, qui représente un défi non négligeable. D'un autre côté, entre l'étude MAGRIP, dont la première phase a été lancée en 1968, et PISA 2000, aucune étude empirique d'une certaine ampleur n'a été réalisée, de sorte qu'il existe une lacune considérable dans cette optique. Ce constat vient corroborer la nécessité de collecter désormais des données de façon systématique, en vue de la constitution d'une base de données longitudinale. Une telle base est susceptible de fournir des indicateurs sur les évolutions du système éducatif. Ces indicateurs pourraient être mis à la disposition des preneurs de décisions en vue d'une *evidence based policy*.

En relation avec la problématique des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, il est précisé qu'un poste consacré à ce domaine sera prochainement occupé à l'université.

Pour ce qui est des autres systèmes éducatifs représentés par le biais d'écoles privées internationales, les chercheurs donnent à penser qu'au niveau de la ville de Luxembourg, la part élevée d'élèves inscrits dans de telles écoles s'explique sans doute par la structure particulière de la population de la capitale. Ce sont en effet souvent les enfants des fonctionnaires au service des institutions européennes qui fréquentent ces écoles. Même si ces écoles constituent donc en quelque sorte des « implants » s'adressant en première ligne à une population spécifique, il va sans dire que l'étude de certains aspects de ces systèmes n'est pas dénuée d'intérêt.

Quant au modèle suisse en matière d'enseignement des langues, il est précisé qu'il ne saurait être extrapolé au Luxembourg. De fait, le multilinguisme de la Suisse diffère de celui du Luxembourg, dans la mesure où dans le premier pays, les frontières linguistiques sont presque hermétiquement fermées.

Dans une optique plus vaste, il ne faut toutefois pas perdre de vue que de nos jours, la plupart des sociétés sont multilingues. L'étude du cas luxembourgeois revêt ainsi un intérêt considérable.

- De ces réflexions découle la question fondamentale de savoir qui décide des orientations générales du programme de recherche.

Les représentants de la FLSHASE expliquent à ce propos que le programme de recherche de la faculté tel qu'il a été fixé dans le dernier plan quadriennal est le résultat de l'analyse des forces et des atouts dont dispose la faculté, d'une part, et des exigences provenant du cadre législatif et du contexte du moment, d'autre part. S'y ajoutent des considérations relatives à l'orientation générale de l'université.

Sans remettre en cause le principe de la liberté de recherche et d'enseignement, les priorités de recherche en matière de sciences de l'éducation sont définies dans un esprit de collégialité. Par ailleurs, les chercheurs sont toujours ouverts aux demandes et propositions leur parvenant de l'extérieur.

Quant à la question de savoir qui sont les chercheurs en sciences de l'éducation, il est précisé qu'il s'agit en partie de Luxembourgeois et en partie de personnes provenant des régions frontalières. Au sujet de ces dernières, il convient de souligner qu'elles font preuve d'un intérêt réel pour le système éducatif luxembourgeois et sont prêtes à s'investir à fond dans des recherches y relatives.

Les représentants de la FLSHASE se déclarent conscients de la nécessité de favoriser la formation d'une relève de jeunes universitaires issus du pays même, étant donné que la connaissance du terrain éducatif luxembourgeois constitue un facteur important dans le domaine visé. Une jeune génération de chercheurs luxembourgeois est actuellement en train de se constituer, mais il faudra sans doute encore attendre une petite décennie avant de disposer d'une certaine part de chercheurs originaires du Luxembourg. D'un autre côté, la faculté est tout aussi intéressée au *knowhow* que pourraient apporter des personnes disposant d'une certaine expérience professionnelle dans les domaines éducatif et social. Il leur est possible de suivre les différents cursus de master – citons à titre d'exemple le nouveau *Master Management und Coaching im Bildungs- und Sozialwesen* – et d'y ajouter un doctorat.

- Pour ce qui est de la problématique des ressources, les orateurs attirent l'attention sur le fait que depuis le dernier plan quadriennal, les moyens disponibles doivent être partagés entre les trois facultés, les deux centres interdisciplinaires et une administration croissante. Il s'ensuit que la part attribuée à la FLSHASE est forcément en baisse.

- Il est soulevé la question de savoir s'il ne serait pas opportun que les instituteurs de l'enseignement fondamental accomplissent, à l'instar des professeurs de l'enseignement postprimaire, une période de stage suite à leur formation initiale et qu'ils n'obtiennent leur nomination définitive qu'après avoir fait preuve non seulement de leurs connaissances théoriques mais aussi de leur aptitude professionnelle sur le terrain.

Les responsables de la FLSHASE concèdent que les formations des instituteurs de l'enseignement fondamental et des professeurs de l'enseignement postprimaire se distinguent effectivement de ce point de vue. Une éventuelle harmonisation de l'approche en ce qui concerne le moment et le statut du stage relèverait toutefois du ressort du MENFP. Les représentants de la faculté estiment que les deux modèles sont viables. Ce qui est fondamental, c'est que la formation comporte un aspect pratique et que celui-ci entre en ligne de compte pour l'évaluation. Il est signalé que dans le cadre de la réorganisation de la formation des instituteurs, les étudiants seront soumis à une sélection plus rigoureuse, ce qui est susceptible de contribuer à une évolution de l'image de la formation et des instituteurs en général.

- En matière de coopération entre les différents acteurs, les représentants de la FLSHASE font valoir qu'au niveau de l'université, la collaboration est excellente aussi bien entre les chercheurs des différentes disciplines qu'entre les unités de recherche. Par ailleurs, il existe la volonté de favoriser et d'élargir la coopération avec le SCRIPT, coopération qui se traduit dès à présent par des échanges intenses. L'unité de recherche EMACS entretient des contacts particulièrement importants avec l'Agence pour le développement de la qualité scolaire. C'est grâce à l'intermédiaire de cette agence que pourra être renforcée la collaboration avec les acteurs du terrain, notamment par le biais de projets de recherche qui seront réalisés en partenariat avec des écoles qui, dans le cadre du plan de réussite scolaire, se focalisent par exemple sur un sujet donné, présentant un intérêt pour la recherche. Une fois que les écoles de l'enseignement postprimaire se seront dotées d'un profil plus affiné, par exemple via les projets d'établissement, s'ouvriront aussi des possibilités de coopération à ce niveau.

- Suite au constat selon lequel la forme des projets de recherche ne s'avère pas toujours assez flexible pour répondre aux commandes émanant des ministères (*Auftragsforschung*), il est signalé qu'un projet en vue de la mise en place d'une nouvelle structure permettant de

mieux répondre à ces demandes a été soumis au rectorat. L'idée consiste à créer, à côté des unités de recherche qui sont évaluées selon des critères scientifiques internationaux, une structure plus souple pour traiter directement les commandes. Evidemment, il se posera la question du financement d'une telle structure.

M. le Président de la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports lève la séance en remerciant les invités de l'échange informatif qui a fourni un bon aperçu sur les multiples activités de la FLSHASE en matière de sciences de l'éducation.

Luxembourg, le 29 septembre 2011

La Secrétaire,
Christiane Huberty

Le Président de la Commission de
l'Education nationale, de la Formation
professionnelle et des Sports,
Ben Fayot

Annexe :

Demande de mise à l'ordre du jour du groupe politique LSAP (17 mai 2011)

Transmis en copie pour information

- aux Membres de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace
- aux Membres de la Commission de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports
- aux Membres de la Conférence des Présidents

Luxembourg, le 17 mai 2011

Le Secrétaire général de la Chambre des Députés,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a shorter, more defined stroke.



GRUPE PARLEMENTAIRE

Monsieur Lucien Thiel
Président de la Commission de l'Enseignement supérieur,
De la Recherche, des Média, des Communications et de l'Espace

Luxembourg, le 17 mai 2011

Monsieur le Président,

Je vous prie de mettre à l'ordre du jour d'une des prochaines réunions de notre Commission un point concernant les activités de la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Éducation.

Notre Chambre a voté en 2009 des lois importantes pour développer et réformer l'enseignement fondamental. Le Gouvernement est en train d'élaborer des propositions pour réformer l'Enseignement secondaire et l'Enseignement secondaire technique. Lors de ces travaux, il est apparu, et il apparaît de plus en plus, que notre pays a besoin d'un effort important de réflexion de niveau universitaire sur l'enseignement, sur les enseignants et sur l'école.

L'Université du Luxembourg ayant pris la succession de l'ISERP pour la formation des maîtres de l'enseignement fondamental, il sera intéressant d'examiner comment la dite Faculté gère cette partie de sa tâche.

Selon le plan quadriennal 2010 – 2013 conclu entre le Gouvernement et l'Université du Luxembourg, « la FLSHASE s'appliquera à développer l'analyse des systèmes scolaires et de leurs institutions, la professionnalisation des acteurs de l'éducation, tout en consolidant l'expertise développée dans les domaines, méthodes et instruments d'évaluation (...) ». Il sera de même intéressant de voir expliciter ces objectifs et leur réalisation.

En général, tout en respectant pleinement l'autonomie de l'Université, notre Commission voudra examiner comment les besoins concrets de notre pays dans le domaine de l'éducation sont pris en compte par l'Université du Luxembourg.

Il peut être envisagé, le cas échéant, de prévoir une réunion jointe de notre Commission avec celle de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération collégiale.

Ben Fayot
Député

